

Règlement

1. Préambule

Tout usager, du fait de sa présence dans l'enceinte de l'établissement, de son inscription ou de l'utilisation des services de la médiathèque, est soumis au présent règlement auquel il s'engage à se conformer. Il est consultable sur place et une copie papier peut être fournie sur simple demande. Le personnel est chargé, sous l'autorité de la Direction, de son application.

La médiathèque municipale est un service public destiné à mettre à la disposition de tous, des ressources documentaires pour favoriser l'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la formation et aux loisirs.

2. Conditions d'accès

L'accès à la médiathèque et la consultation sur place sont libres et gratuits.

La participation aux animations ou l'utilisation de certains services sont gratuites mais peuvent nécessiter une inscription préalable.

La visite et l'utilisation des services de la médiathèque par les mineurs et les personnes majeures protégées s'effectuent sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

Le personnel n'est pas responsable des mineurs laissés sans surveillance.

Les accès au Patio extérieur et au jardin du Cèdre sont notamment soumis aux conditions climatiques et gérés par le personnel de la médiathèque, qui peut en autoriser ou non leur utilisation. L'usage et le stationnement dans l'escalier du Patio est interdit (issue de secours).

La présence des animaux est acceptée uniquement pour l'assistance des personnes en situation de handicap ou dans le cadre d'animations spécifiques, conformément aux dispositions de l'article L211-30 du Code rural et de la pêche maritime.

Les seuls objets roulants autorisés à l'intérieur des locaux sont les fauteuils roulants et les déambulateurs, un espace pour les poussettes est disponible dans le hall d'entrée.

Sous l'autorité de la direction de l'établissement, le personnel peut être conduit à refuser l'accès à la médiathèque en cas d'affluence ou pour des raisons de sécurité.

3. Horaires d'ouverture de la médiathèque au public

Lundi	14h-18h
Mardi	Fermée (accueils scolaires)
Mercredi	9h30-12h et 14h-18h30
Jeudi	14h-18h
Vendredi	15h-19h
Samedi	9h30-13h
Dimanche	Fermée

La médiathèque sera fermée les jours fériés. Elle pourra également fermer une fois par an pour l'inventaire des collections.

En cas de fermeture exceptionnelle, celle-ci sera annoncée dès que possible sur place, sur le site internet de la ville, sur la station Illiwap ou sur tout autre support disponible.

4. Vie collective

Un comportement poli, respectueux, courtois et conforme aux lois en vigueur est attendu de chacun afin d'assurer une ambiance accueillante et la sécurité de tous.

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur responsabilité. La ville décline toute responsabilité en cas de vols ou de litiges entre usagers.

En cas de vol ou tentative de vol, d'agression verbale ou physique du personnel, ainsi qu'en cas de dégradation des locaux ou du mobilier, l'établissement procédera à un dépôt de plainte.

Il est interdit de fumer et de vapoter, y compris dans le patio, conformément au décret du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Pour le confort de tous et la préservation des espaces, la consommation de denrées alimentaires est interdite dans l'enceinte de la médiathèque, à l'exception du patio (accessible par beau temps).

Les boissons sont autorisées uniquement dans l'espace Thé-Café situé dans le jardin d'hiver et dans le patio (accessible par beau temps).

5. Accès aux collections

L'emprunt de documents est soumis à la création d'un abonnement individuel gratuit, quel que soit le lieu de résidence.

La présence d'un responsable légal est nécessaire pour l'inscription d'un mineur.

L'utilisateur peut emprunter livres, revues, CD audio, liseuses et objets pour une durée de trois semaines, avec une prolongation possible si le document n'est pas réservé par un autre lecteur.

Le nombre d'emprunts par carte n'est pas limité.

La réservation de documents est possible. Une fois ceux-ci disponibles, l'utilisateur est averti et les documents sont mis à sa disposition pendant 15 jours. Passé ce délai, ils seront remis en circulation ou affectés à la personne suivante sur la liste d'attente.

Les mineurs jusqu'à 10 ans inclus ne peuvent emprunter que les documents des collections jeunesse (étiquettes jaunes), sauf autorisation explicite du responsable légal.

Les adolescents de 11 à 17 ans inclus peuvent emprunter les collections jeunesse (étiquettes jaunes) et adolescents (étiquettes bleues), sauf autorisation explicite du responsable légal.

Les adultes ont accès à l'ensemble des collections.

Malgré ces classifications, le choix des documents consultés ou empruntés par les mineurs reste sous la responsabilité de leur représentant légal. La responsabilité du personnel de la médiathèque ne peut en aucun cas être engagée par leurs choix.

Il est rappelé que, conformément à la législation, l'utilisation des documents est strictement réservée à un usage familial et privé. La reproduction et la diffusion publique sont interdites. La responsabilité de la médiathèque ne peut être engagée en cas de manquement à ces dispositions légales.

Les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent ou consultent, il est demandé d'en prendre soin. Les dégradations doivent être signalées au personnel qui effectuera les réparations. En cas de perte ou de détérioration importante, l'utilisateur s'engage à le remplacer à l'identique ou par un document similaire, selon les consignes du personnel.

En cas de non-restitution des documents, et après trois rappels, la commune émettra un titre exécutoire pour la valeur des documents non rendus dans le cadre de la procédure de recouvrement par le trésor public et les droits de prêt seront suspendus.

6. Données à caractère personnel

Dans le cadre de votre inscription et de l'utilisation des services proposés, la médiathèque est amenée à collecter directement auprès de vous, des données personnelles vous concernant et/ou concernant votre famille. Ces données sont collectées lors de votre inscription afin de vous délivrer les services proposés par la médiathèque (prêt, accès numérique). L'ensemble de ces données est strictement nécessaire à l'exécution du contrat conclu. Elles comprennent votre identité (nom, prénom, date de naissance), votre adresse et vos informations de contact (téléphone, e-mail). Votre adresse mail est nécessaire uniquement à des fins informatives pour le suivi de vos réservations ou de vos emprunts.

À ce titre, la mairie de Douvaine agit en tant que Responsable de traitement et est donc responsable du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel réalisés.

Pour la médiathèque, la protection des données personnelles est fondamentale car elle reflète les relations que nous entretenons avec vous. La mairie de Douvaine a donc désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) et met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données que nous traitons pour vous.

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, la médiathèque ne communiquera jamais vos données à des tiers ou à des organismes externes sans votre accord exprès. Les données au format numérique seront automatiquement supprimées après 1 an d'inactivité du compte lecteur.

À ce titre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement. Pour de plus amples informations ou pour toute demande concernant l'exercice de ces droits, vous pouvez consulter notre Politique de Protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@ville-douvaine.fr ou introduire une réclamation devant une autorité de contrôle (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/agir>.

7. Prêt aux collectivités

Les professionnels de l'éducation, de la culture, de la santé et du social peuvent bénéficier d'un abonnement collectivité gratuit. Plusieurs personnes d'une même structure peuvent s'abonner à titre professionnel. Il est interdit d'utiliser ce compte pour emprunter des documents à titre personnel.

Le nombre d'emprunts par carte n'est pas limité et la durée du prêt étendue à 60 jours.

La personne titulaire de l'abonnement professionnel est responsable, au même titre que les usagers individuels, du soin apporté aux documents et aux détails de restitution précisés à l'article 5.

8. Services proposés

- Livres, journaux, CD audios, livres lus sur CD, livres en grands caractères, liseuses, doudous disponibles à la consultation et à l'emprunt
- Compte lecteur et catalogue accessibles à distance
- Wifi public gratuit
- Ordinateurs en libre accès (sous conditions détaillées dans la charte informatique)
- Portage à domicile sur Douvaine pour lecteurs malades ou empêchés
- Boîte de retour des documents disponible à l'extérieur, en dehors des heures d'ouverture
- Ressources numériques à distance (e-media, DAISYrables et Mediapi)
- Prêt de casques anti-bruit (sous conditions)
- Convention avec les bibliothèques de Genève (à venir)
- Espace thé-café (règles d'usage à respecter)
- Animations ponctuelles et/ou régulières
- Grainothèque et bouturothèque
- Scan avec envoi par mail

9. Dons

La médiathèque accepte sous certaines conditions les dons de documents. Le personnel se réserve le droit de les intégrer ou non dans les collections, en adéquation avec la politique documentaire de l'établissement. En cas de refus, les dons peuvent être déposés dans une boîte à livres, donnés à une association ou une bibliothèque, voire détruits.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Patrice SONDAG



Le Maire,

Claire CHUINARD